

LA FARLEDE le 27/10/2014

A, Messieurs  
Michel SAPIN Ministre des Finances et des Comptes Publics  
Christian ECKERT Secrétaire d'état au Budget

OBJET : TVA eau et assainissement

Messieurs,

Le Code Général de Impôts (CGI) stipule que la fourniture d'eau est assujettie au taux de TVA de 5.5%.

Cependant, l'article 279 du CGI précise que le traitement des eaux usées, l'assainissement, est, lui, assujetti à un taux différent. **Ceci seulement depuis le premier janvier 2012.**

Avant cette date, la fourniture d'eau et son assainissement étaient passibles du même taux : 5,5%. Depuis le 01/01/2012, sous le gouvernement précédent, celui de l'assainissement est passé à 7%, puis à 10% le 01/01/2014 sous votre gouvernement, alors, rappelons-le, que la promesse du candidat, aujourd'hui du Président de la République, était de ramener le taux de 7% à 5,5%.

Nous voulons bien considérer que le passage à 10% pour le traitement des eaux usées s'est trouvé noyé dans une mesure globale de l'augmentation du taux réduit, mais ce que nous contestons c'est l'appartenance de ce service à cette catégorie.

Si la fourniture d'eau est assujettie à un taux de 5.5%, c'est bien parce qu'elle est reconnue comme un bien de première nécessité, comme la plupart des produits alimentaires. Nous, association de défense de consommateurs, avons du mal à comprendre comment on peut dissocier l'eau de l'assainissement tant ils sont liés sur nos factures et sachant que le raccordement au "tout-à-l'égout", quand il existe, est obligatoire.

A-t-on le choix de ne payer que la fourniture de l'eau potable sans en payer le traitement, une fois utilisée? Non, bien sûr. Alors pourquoi deux taux de TVA différents pour deux services indissociables et de première nécessité?

Aussi nous vous demandons de bien vouloir reconsidérer la catégorie à la quelle est rattachée le traitement des eaux usées et de le rendre, ainsi, indissociable de la fourniture d'eau.

Josette GILBERTON, présidente de l'association

Copie :

- CLCV PACA Rés. Romain Rolland - Bât. 23 - 435 Avenue Jacques Duclos  
83130 La Garde
- Union Fédérale des Consommateurs – Que Choisir 3, boulevard Voltaire, 75011 Paris.
- Coordination nationale des Associations de Consommateurs d'Eau [www.cace.fr](http://www.cace.fr)
- Mesdames, Messieurs, Geneviève LEVY, Josette PONS, Jean Michel COUVE, Jean Pierre GIRAN, Philippe VITEL, Georges GINESTA Députés du Var
- Mesdames, Messieurs, François TRUCY, Christiane HUMMEL, Pierre Yves COLLOMBAT, Elie BRUN Sénatrice et Sénateurs du Var.